

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

HYPOMEN PROFESSIONAL WITH ANTI-SCALE-CH-fr

Type(s) de produit

TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à
l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Numéro d'autorisation: CH-2023-0008 1-1

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: CH-0030077-0003

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	3
1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit	3
1.2. Titulaire de l'autorisation	3
1.3. Fabricant(s) du produit	3
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	3
2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT	6
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit	6
2.2. Type(s) de formulation	6
3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE	7
4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)	9
4.1. Description de l'utilisation	9
4.2. Description de l'utilisation	10
4.3. Description de l'utilisation	11
4.4. Description de l'utilisation	13
5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION	15
5.1. Consignes d'utilisation	15
5.2. Mesures de gestion des risques	15
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	15
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	15
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	16
6. AUTRES INFORMATIONS	17

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	HYPOMEN PROFESSIONAL WITH ANTI-SCALE
---------------------------------	--------------------------------------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Sojitz SOLVADIS GmbH
	Adresse	Schirmerstr. 76 40211 Dusseldorf Allemagne
Numéro de l'autorisation		CH-2023-0008 1-1
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		CH-0030077-0003
Date de l'autorisation		27/04/2023
Date d'expiration de l'autorisation		17/11/2032

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Hubei Xingrui
Adresse du fabricant	29 Changjiang road, Xiaoting - Yichang Chine
Emplacement des sites de fabrication	Hubei Xingrui site 1 Hubei Xingrui - 29 Changjiang road, Xiaoting - Yichang Chine

Nom du fabricant	Haixing Eno Chemical Co., Ltd.
Adresse du fabricant	Haixing Economic Development Area, Haixing County - Hebei Province Chine
Emplacement des sites de fabrication	Haixing Eno Chemical Co., Ltd. site 1 Haixing Economic Development Area, Haixing County - Hebei Province Chine

Nom du fabricant	Sinopec Jiangnan Salt & Chemical Complex
Adresse du fabricant	No. 8, Hongqi Road, Wangchang Town, Qianjiang city - Hubei Province Chine
Emplacement des sites de fabrication	Sinopec Jiangnan Salt & Chemical Complex site 1 No. 8, Hongqi Road, Wangchang Town, Qianjiang city - Hubei Province Chine

Nom du fabricant	Tohoku Tosoh Chemical Co., LTD
Adresse du fabricant	1-4-16, Ohama Yamagata 998-0064 Sakata City Japon
Emplacement des sites de fabrication	Tohoku Tosoh Chemical Co., LTD site 1 1-4-16, Ohama Yamagata 998-0064 Sakata City Japon

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de calcium
Nom du fabricant	SOJITZ Europe GmbH
Adresse du fabricant	25 rue Louis le Grand 75002 Paris France
Emplacement des sites de fabrication	SOJITZ Europe GmbH site 1 Hubei Xingrui Chemical Co, Ltd, 29 Changjiang road, Xiaoting and NO. 66-2 Xiating road, Xiaoting Dist, - Yichang Chine

Substance active	Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de calcium
Nom du fabricant	REACH24H Consulting Group (Acting for Haixing Eno Chemical Co., Ltd. (Chine))
Adresse du fabricant	Paramount Court, Corrig Road, Sandyford - Dublin 18 Irlande
Emplacement des sites de fabrication	REACH24H Consulting Group (Acting for Haixing Eno Chemical Co., Ltd. (Chine)) site 1 Haixing Economic Development Area 061200 Haixing County (Hebei Province) Chine

Substance active	Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de calcium
Nom du fabricant	Sinopec Europa GmbH
Adresse du fabricant	Friedrich-Ebert-Anlage 49 60308 Frankfurt am Main Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Sinopec Europa GmbH site 1 No. 8, Hongqi Road, Wangchang Town - Qianjiang city (Hubei Province) Chine

Substance active	Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de calcium
Nom du fabricant	TOSOH Europe BV (Acting for TOHOKU TOSOH Chemical Co Ltd)
Adresse du fabricant	Amstelplein 1 1096 HA Amsterdam Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	TOSOH Europe BV (Acting for TOHOKU TOSOH Chemical Co Ltd) site 1 4-16, 1-Chome, Ohama 998-0064 Sakata City (Yamagata Prefecture) Japon

Substance active	Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de calcium
Nom du fabricant	Chemoform AG (Acting for Nankai Chemical CO., LTD. (Japan))
Adresse du fabricant	Heinrich-Otto-Straße 28 73240 Wendlingen am Neckar Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Chemoform AG (Acting for Nankai Chemical CO., LTD. (Japan)) site 1 Nankai Chemical, Tosa Factory, 4-10-1, Sanbashi-dori - Kochi-city (Kochi prefecture) Japon

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de calcium		substance active			64,3
Calcium hypochlorite		Substance non active	7778-54-3	231-908-7	99

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: SG - Water soluble granules & ST - Water soluble tablet

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H272: Peut aggraver un incendie; comburant.</p> <p>H302: Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p> <p>H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.</p> <p>EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.</p>
Conseils de prudence	<p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P260: Ne pas respirer les poussières.</p> <p>P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON (ToxInfo Suisse Tél. 145).</p>

P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P391: Recueillir le produit répandu.

P501: Éliminer le contenu dans dans la conformité avec la réglementation locale/cantonale/nationale (voir détails dans les instructions d'élimination).

P501: Éliminer le récipient dans dans la conformité avec la réglementation locale/cantonale/nationale (voir détails dans les instructions d'élimination).

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Désinfection des eaux usées

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Les produits sont ajoutés au bassin de traitement primaire de la station d'épuration ou au flux de ses effluents pour désinfecter les eaux usées. La désinfection peut être effectuée de façon régulière ou ponctuelle. La dose peut être fixe ou peut varier avec le débit de l'eau.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Bactérie Nom commun: autre: Bactérie Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: versement ou injection Description détaillée: Les produits sont tout d'abord dissous dans l'eau, et la solution obtenue est injectée dans le système via un système automatisé.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 7,1 mg/L de chlore Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 7,1 mg/L chlore actif avec une durée de rétention de 30 minutes
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Réduire les concentrations résiduelles en chlore actif par filtration au charbon actif ou par addition d'agents réducteurs (ex.: acide ascorbique ou ascorbate de sodium) avant rejet de l'effluent dans les eaux de surface. Les effluents traités peuvent également être stockés dans un bassin tampon de rétention. Un suivi régulier de la qualité de l'effluent est requis afin d'assurer sa conformité aux normes de qualité considérant les différentes réglementations en vigueur ie, Directive 2006/44/CE.

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Désinfection des piscines (publiques et privées): traitement choc contre les micro-organismes - Professionnels

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Les produits sont ajoutés aux piscines publiques/privées reliées à un réseau d'eaux usées comme traitement choc contre les micro-organismes.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Bactérie Nom commun: autre: Bactérie Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: autre: Virus Nom commun: autre: Virus Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Versement Description détaillée: - Méthode d'application: autre: Injection via système doseur Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 10 mg/L de chlore actif Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Bactéries, virus: 10 mg/L de chlore actif (temps de contact 10 min) Taux d'application: 10 mg/L de chlore actif Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Bactéries, virus: 10 mg/L de chlore actif (temps de contact 10 min)
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Traitement choc sans système de dosage:

•

Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche

• Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines reliées à un réseau d'eaux usées. Ne pas déverser l'eau des piscines directement dans les eaux de surface.

- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs

- Ne pas permettre la ré-entrée dans la piscine avant que la concentration en chlore actif ne revienne à la dose continue de chlore :

Piscines privées 1,4 mg/L de chlore actif

Piscines publiques : selon ordonnance RS 817.022.11 : Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD).

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3. Désinfection des piscines (publiques et privées): traitement choc contre les algues - Professionnels

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Les produits sont ajoutés aux piscines publiques/privées reliées à un réseau d'eaux usées comme traitement choc contre les algues vertes. La dose d'application du produit ajouté dans la piscine dépend de la qualité de l'eau (e.g. en fonction de la turbidité).
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Algue verte Nom commun: autre: Algue verte Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Versement Description détaillée: - Méthode d'application: autre: Injection via système doseur Description détaillée: -

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: 10 – 15 mg/L de chlore actif</p> <p>Dilution (%): -</p> <p>Nombre et fréquence des applications: 10 – 15 mg/L de chlore actif Délai d'action: 48H Taux d'application: 10 – 15 mg/L de chlore actif</p> <p>Dilution (%): -</p> <p>Nombre et fréquence des applications: 10 – 15 mg/L de chlore actif Délai d'action: 48H</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<ul style="list-style-type: none"> - Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Recommandation d'usage :
 - 10 mg/L de chlore actif pour une eau modérément verte (10^4 CFU/mL)
 - 15 mg/L de chlore actif pour une eau très verte (10^5 CFU/mL)
 - Si le niveau de contamination et / ou la charge organique est / sont inconnus, le traitement pourrait être réalisé en deux temps: si une première dose de 10 mg/L n'est pas suffisante pour atteindre une eau visuellement satisfaisante dans les 48 h, une deuxième dose de 5 mg/L peut être ajoutée.
- Traitement choc sans système de dosage :
 - Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche. En conditions venteuses, pré-dissoudre la quantité de granules nécessaire au traitement dans un seau avec de l'eau à une concentration maximale de 40 g/L.
 - Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines reliées à un réseau d'eaux usées. Ne pas déverser l'eau des piscines directement dans les eaux de surface.
- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs
- Ne pas permettre la ré-entrée dans la piscine avant que la concentration en chlore actif ne revienne à la dose continue de chlore :
 - Piscines privées 1,4 mg/L de chlore actif
 - Piscines publiques : selon ordonnance RS 817.022.11 : Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD).

4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'utilisation

Tableau 4. Désinfection des piscines (publiques et privées): Flux continu - Professionnels

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Les produits sont ajoutés en flux continu aux piscines publiques/privées liées à un système de traitement des eaux.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Bactérie Nom commun: autre: Bactérie Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: autre: Virus Nom commun: autre: Virus Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: autre: Algue verte Nom commun: autre: Algue verte Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur -
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Système doseur automatique Description détaillée: - Méthode d'application: autre: Versement manuel Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Piscines privées : 1,4 mg de chlore actif/L (sans agent stabilisant) Piscines publiques : selon ordonnance RS 817.022.11 : Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD). Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: - Taux d'application: Piscines privées : 1,4 mg de chlore actif/L (sans agent stabilisant) Piscines publiques : selon ordonnance RS 817.022.11 : Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD). Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: -
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg).

-
- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Bidon en HDPE (1 kg).- Jerrican en PP (4 kg).- Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg). |
|--|

4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Piscines privées

- Traitement périodique avec des tablettes ou des granulés et système de dosage :
 - maintenir en permanence un taux de chlore actif à 1,4 mg/L.
- Traitement périodique sans système de dosage :
 - Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche. En conditions venteuses, pré-dissoudre la quantité de granules nécessaire au traitement dans un seau avec de l'eau à une concentration maximale de 40 g/L.
 - Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche

4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines reliées à un réseau d'eaux usées. Ne pas déverser l'eau des piscines directement dans les eaux de surface.
- Pour l'application de la solution de granulés ou tablettes pré-dissoutes (application manuelle), porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des lunettes chimiques, une combinaison (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une visière.
- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs jusqu'à la complète dissolution du produit en cas de versement manuel.

4.4.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.4.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Porter une combinaison (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et des lunettes pendant les phases de mélange/chargement (emballage de taille supérieure à 10kg) et de post-application (maintenance, contact avec le produit solide)
- Porter un équipement de protection respiratoire anti poussière avec un facteur de protection assigné de minimum 20 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) durant la manipulation du produit lors du mélange/chargement (emballage de taille supérieure à 10kg) (utilisateur et autre personne présente).
- Les équipements de protection ne sont pas nécessaires pour le mélange/chargement du produit avec un emballage de taille inférieure ou égale à 10kg avec l'utilisation d'un outil avec une poignée (comme une cuillère ou une pince) pour transférer le produit. Cet outil doit être fourni avec l'emballage et ne doit pas être au contact du produit (il ne doit pas être stocké à l'intérieur de l'emballage). Le transvasement doit être évité.
- Le grand public ne doit pas être présent durant la phase de mélange/chargement.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison (ToxInfo Suisse Tél: 145) / un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 145 pour avoir une assistance médicale. Informations au personnel de santé / au médecin: Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.
- EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 145 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison (ToxInfo Suisse Tél: 145) /un médecin. Informations au personnel de santé / au médecin: Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison (ToxInfo Suisse Tél: 145) /un médecin.
- . Traitement spécifique : (si applicable)
- En cas d'inhalation de poussières : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison (ToxInfo Suisse Tél: 145) / un médecin ou appeler le 112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 145/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

-
- Eliminer le contenu / le récipient partiellement vide dans un centre de collecte pour déchets spéciaux ou le remettre au point de vente. Après utilisation conforme aux instructions du produit, éliminer le récipient entièrement vide avec les déchets urbains.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 20 mois.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Stocker dans un endroit sec.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

-